

Les laïques furieux contre Barroso

L'ESSENTIEL

- Le traité de Lisbonne prévoit un dialogue entre l'UE et les organisations philosophiques et non confessionnelles.
- Mais celles-ci se sentent discriminées par rapport aux Eglises qui ont leurs entrées à la Commission européenne.
- Une plainte de la Fédération humaniste européenne trouve son origine dans ce dialogue de sourds.

Le Médiateur européen, sis 1, avenue du Président Robert Schuman à Strasbourg, devrait recevoir très prochainement une plainte adressée par la Fédération humaniste européenne (FHE) – structure qui chapeaute 50 organisations laïques dans 20 pays. Cette plainte vise la Commission européenne et son président, le Portugais Jose Manuel Barroso.

La FHE reproche à l'exécutif de ne pas mettre en vigueur l'article 17 du traité de Lisbonne. Celui-ci stipule que l'UE doit « maintenir un dialogue ouvert, transparent et régulier » avec les Eglises, associations et communautés religieuses, mais aussi avec les organisations philosophiques et non confessionnelles.

Or, depuis deux ans, ces dernières ne cessent de dénoncer le peu d'attention que leur réserve l'exécutif européen. Les échanges sont restés superficiels en comparaison du dialogue qu'entretient la Commission avec les Eglises. Pierre Galand, le vice-président de la FHE, parle d'une « marginalisation », d'une « différence de niveau de traitement pour les laïques qui est insultante ».

A l'origine de la plainte de la FHE, on trouve cette inégalité de traitement. A force d'être sollicitée, la Commission européenne a proposé un « séminaire de dialogue » aux organisations philosophiques et non confessionnelles. Mais elle a refusé qu'il soit consacré aux « discriminations et conflit de droits » comme ces dernières l'auraient souhaité. Cette question, a-t-elle fait valoir, n'entre pas dans ses compétences. Pour les laïques, c'est au contraire à la Commission de plancher sur un dossier qui recouvre une gamme de réalités très concrètes.

Le cas de Lilliane Ladele illustre bien le propos. Cette fonctionnaire britannique s'est retrouvée devant les tribunaux de son pays pour avoir refusé de marier des homosexuels, au nom de sa foi chrétienne orthodoxe. L'affaire est en ce moment pendante devant la Cour européenne des droits de l'Homme. A-t-on le droit d'évoquer ses croyances personnelles pour refuser d'accomplir un acte prévu par la loi ? Un mariage homosexuel, un avortement, une euthanasie ? La

question est sensible. Pour la FHE, elle aurait a fortiori représenté une belle occasion de dialogue.

La plainte de la FHE évoque également les exemptions accordées aux Eglises et aux organisations confessionnelles en matière d'égalité face au travail. Celles-ci peuvent en effet embaucher une personne sur base de sa religion, pour certains postes bien déterminés. Mais il importe pour la FHE que cette exception reste limitée, au risque de porter atteinte aux droits humains.

Le dialogue entre l'UE et les organisations philosophiques et non confessionnelles reste à construire. La conférence publique qui les rassemble ce jeudi au Parlement européen à l'initiative de l'eurodéputée socialiste Véronique De Keyser en est une autre preuve. But : fixer les contours, les limites et le contenu de

« Certains veulent que le dialogue avec l'Union européenne se fasse en dehors de la présence des Eglises. »

ce dialogue. Et gagner en organisation, en efficacité.

Pas simple. Car les avis divergent sur la manière d'atteindre ces objectifs. « Certains veulent que le dialogue avec l'UE se fasse en dehors de la présence des Eglises », explique l'attaché parlementaire et franc-maçon déclaré Marcel Conradt. « D'autres, au contraire, souhaitent qu'elles soient présentes pour se confronter à elles directement ». Et puis, il y a ceux qui refusent tout dialogue...

Un homme fait cependant l'unanimité contre lui : le vice-président du Parlement européen Laszlo Tökés. Evêque de l'Eglise réformée de Roumanie, il a la responsabilité du dialogue entre son institution, les Eglises et... les organisations non-confessionnelles pour lesquelles un tel profil est bien sûr inadapté.

Le 30 novembre, Barroso recevra les organisations philosophiques et non confessionnelles. Le nom des invités n'est pas encore connu. Mais ce sera une excellente occasion d'observer si le dialogue se limite à celui des sourds. ■

PASCAL MARTIN



BARROSO dirige-t-il la Commission sous le signe de la croix ? Les laïques y croient dur comme fer et dénoncent une inégalité de traitement. © FILIPPO MONTEFORTE/AFP.

TEXTO

Le texte de la plainte

Voici des extraits de la lettre adressée en date du 19 octobre par la Fédération humaniste européenne au Médiateur européen.

« La plainte vise la Commission européenne pour refus d'implémenter l'article 17:3 du traité selon lequel l'UE est obligée d'entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Eglises, les associations et les communautés religieuses, les organisations philosophiques et non confessionnelles. »

« La Commission (...) a refusé de rencontrer la Fédération humaniste européenne au mauvais motif que le thème que nous avons proposé – discriminations et conflit de droits NDLR – est en dehors de ses pouvoirs et fonctions. »

La FHE explique ensuite que ce thème lui est précisément inspiré par les exemptions dont bénéficient les Eglises, et par leurs conséquences en matière de droits humains, d'égalité et de non-discrimination. (P.Ma)

ET EN BELGIQUE...

Appel au boycott de Mgr Léonard

Les déclarations de Mgr Léonard concernant les enseignants divorcés (Le Soir du 13 octobre) ont fait l'unanimité contre elles mardi au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Libre d'hier relevait d'autre part que Benoît Lannoo, porte-parole de la ministre de l'Egalité des chances Joëlle Milquet (cdH) ne décolère pas : ce catholique bon teint appelle à boycotter toutes les activités de l'archevêque jusqu'à la Noël ! « Seule une petite minorité de croyants apprécie et applaudit ces dérapages », écrit-il. Mgr Léonard avait jugé incompatible le statut de divorcé remarié et certaines fonctions enseignantes.